

Aides sociales & financières

(page 1)

Conseil:

N'hésitez pas à solliciter le service social de l'hôpital. Les assistant(e)s social(e)s peuvent vous accompagner dans toutes les démarches administratives et vous orienter vers les aides adaptées à votre situation.



Mutuelle

Obligatoire en Belgique: Couvre automatiquement la majeure partie des frais médicaux (part INAMI)

Avantages à vérifier auprès de votre mutuelle:

- Logement au Roseau
- Frais de transport et de trajet
- Autres aides

Concrètement :

Prenez rendez-vous avec votre conseiller mutuelle pour faire le point sur vos droits.

Assurance hospitalisation

Qu'est-ce que c'est ?

Souscription complémentaire à la mutuelle qui prend en charge des frais liés à un séjour hospitalier non couverts par l'INAMI.

- Chambre privée.
- Suppléments d'honoraires 200% ,300% avant une hospitalisation vérifier toujours quel tarif pratique l'hôpital.

Délai d'attente

Il existe un délai entre la souscription d'une assurance hospitalisation et sa prise d'effet (généralement 3 à 6 mois, parfois plus pour certaines pathologies préexistantes).

Pourquoi y souscrire ?

- Protection financière lors d'hospitalisations
- Accès à des services supplémentaires
- Conditions parfois plus souples via la mutuelle que dans le secteur privé

Concrètement :

Comparez les offres de votre mutuelle avec celles du secteur privé.

Attention aux exclusions pour pathologies préexistantes.

Souscrivez le plus tôt possible

Aides sociales & financières

(page 2)



Que pouvez-vous demander si votre enfant est atteint d'une cardiopathie congénitale?

1. Allocations familiales majorées

Qui peut en bénéficier ?

Certains enfants avec une cardiopathie congénitale peuvent obtenir un supplément d'allocations familiales pour une période déterminée.

Comment ça fonctionne ?

ÉTAPE 1 : Introduire la demande

- Contacter votre caisse d'allocations familiales
- Demander le formulaire de demande d'allocations majorées
- La caisse d'allocations familiales transmet votre demande aux autorités compétentes de votre région.

ÉTAPE 2 : Compléter le dossier

- Les autorités en charge vous envoient les documents à remplir
- Ces mêmes documents doivent être complétés par votre cardiopédiatre (partie médicale)

ÉTAPE 3 : Décision

- Un médecin agréé par les autorités en charge examine votre dossier
- La décision est communiquée à votre caisse d'allocations familiales
- Vous êtes informé(e) du résultat

À savoir

Montant : variable selon le degré de handicap reconnu

Type de reconnaissance : handicap ou invalidité, souvent temporaire en cardiologie pédiatrique

Durée : déterminée et réévaluable

Concrètement : Contactez votre caisse d'allocations familiales dès le diagnostic pour initier la démarche.

2. Congé pour assistance médicale

Quand y avoir recours ?

- Hospitalisation et/ou opération de votre enfant
- Impossibilité pour votre enfant cardiaque de fréquenter un milieu d'accueil
- Besoin de rester disponible pour votre enfant

Qu'est-ce que c'est ?

Un congé thématique prévu dans les interruptions de carrière de l'ONEM, accessible aux travailleurs.

Options disponibles

Différentes formules selon la durée nécessaire :

- Congé à temps plein
- Congé à mi-temps
- Congé d'1/5 temps

Concrètement :

Se renseigner auprès de son employeur et de l'ONEM sur les modalités et votre situation spécifique.